

# ONG Réexamen de l'accréditation ICH-08 Rapport – Formulaire

## RAPPORT PAR UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE ACCREDITEE A DES FINS CONSULTATIVES AUPRES DU COMITE CONCERNANT SA CONTRIBUTION A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

DATE LIMITE: 15 FEVRIER 2021 POUR EXAMEN EN 2021

Le fichier peut être téléchargé à l'adresse suivante : https://ich.unesco.org/fr/formulaires

Veuillez fournir uniquement les informations demandées ci-dessous. Les annexes ou tout autre matériel supplémentaire ne peuvent être acceptés.

## A. Identification de l'organisation

#### A.1. Nom de l'organisation soumettant le présent rapport

A.1.a. Nom officiel de l'organisation dans sa langue d'origine, tel qu'il apparaît sur les documents officiels.

Musée international du Carnaval et du Masque

A.1.b. Nom de l'organisation en anglais et/ou en français.

International Mask and Carnival Museum

A.1.c. Numéro d'accréditation de l'organisation (indiqué lors des précédentes correspondances sous la forme « NGO-90XXX »)

NGO-90329

#### A.2. Adresse de l'organisation

Indiquez l'adresse complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site Internet, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique. Pour les organisations ayant des activités internationales, indiquer l'adresse du siège.

Organisation: Musée international du Carnaval et du Masque

Adresse:

Rue Saint-Moustier, 10 - 7130 Binche

Numéro de

téléphone :

003264238931

Adresse

électronique :

cm@museedumasque.be

Site Internet:

www.museedumasque.be

Autres informations

pertinentes:

## A.3. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom complet, l'adresse et tout autre renseignement pour contacter la personne responsable à qui toute correspondance relative au présent rapport doit être adressée.

Titre (M./Mme, etc.):

Madame

Nom de famille :

Mathieu

Prénom:

Clémence

Institution/fonction:

Directrice du Musée international du Carnaval et du Masque

Adresse:

Rue Saint Moustier, 10-7130 Binche

Numéro de

téléphone :

003264238931

Adresse électronique :

cm@museedumasque.be

**Autres informations** 

pertinentes:

## B. Contribution de l'organisation à la mise en œuvre de la Convention au niveau national (Chapitre III de la Convention)<sup>1</sup>

Faites la distinction entre les activités terminées et celles en cours. Si vous n'avez pas participé, indiquez-le. Décrivez également tout obstacle ou difficulté rencontrée par votre organisation lors de telles activités.

B.1. Décrivez la participation de votre organisation à l'effort de l'État pour développer et mettre en œuvre des mesures pour renforcer les capacités institutionnelles pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) (Article 13 et Directives opérationnelles (DO)154) en élaborant, par exemple, des lois ou des politiques liées au PCI, en mettant en place des comités nationaux sur le PCI ou en s'impliquant dans toute autre procédure impulsée par le gouvernement.

Ne pas dépasser 250 mots

J'avais, en tant que directrice du musée, postulé en 2016 pour faire partie du conseil d'ethnologie au niveau gouvernemental. Suite à l'édition d'un nouveau décret des musées par la Fédération Wallonie Bruxelles, la procédure de recrutement a été repoussée de 2016 à 2019. C'est finalement en juin 2020 que j'ai été nommée comme membre expert de la sessions musée et comme membre expert de la session ethnologie et Patrimoine culturel immatériel, au sein de la Commission des Patrimoines culturels de la Fédération Wallonie Bruxelles, pour 3 ans, renouvelables 2 fois. Les premières réunions ont eu lieu en septembre. Les actions ne font donc que commencer.

Depuis 2017 également, je suis membre de la sous-commission « Culture et patrimoine » de la Commission belge francophone et germanophone pour l'Unesco.

**B.2.** Décrivez la coopération de votre organisation avec les organismes gouvernementaux compétents pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Article 13), y compris les institutions existantes de formation et de documentation sur le PCI (DO 154).

Ne pas dépasser 250 mots

Au niveau fédéral, l'organisme gouvernemental compétent est celui cité ci-dessus, à savoir la session ethnologie et Patrimoine culturel immatériel, de la Commission des Patrimoines culturels de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ce sont eux qui décident des dossiers à faire classer au niveau national, et qui forment et documentent également. En tant qu'experte de cette commission, je serai amenée personnellement à renseigner les personnes qui me demanderaient des conseils à l'avenir. J'ai déjà commencé depuis septembre 2020 à le faire.

En tant que membre de la sous-commission « Culture et patrimoine » de la Commission belge francophone et germanophone pour l'Unesco, je suis également amenée à me prononcer sur des dossiers PCI au niveau de l'Unesco.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Dans le cas où votre organisation opère dans plusieurs États, veuillez clairement indiquer quel(s) est(sont) l'(les) États(s) concernés par vos réponses lors du remplissage des parties B, C et E.

B.3. Décrivez l'implication ou la contribution de votre organisation dans l'élaboration des rapports périodiques des États (DO 152).

Ne pas dépasser 250 mots

En tant qu'experte depuis juin 2020, je vais être amenée dans les années à venir à faire contribuer concrètement mon organisation dans l'élaboration des rapports en lien avec les demandes de classement de PCI. Depuis septembre 2020, ce sont déjà 5 rapports qui ont été rédigés et envoyés au cabinet de la ministre de la culture. Ce sont ces rapports qui sont ensuite transmis à un niveau supérieur de pouvoir.

En tant que membre de la sous-commission « Culture et patrimoine » de la Commission belge francophone et germanophone pour l'Unesco, je suis également amenée à me prononcer sur des dossiers au niveau Patrimoine culturel en général.

En tant qu'experte de cette commission PCI, depuis septembre 2020, nous examinons les dossiers de demande de reconnaissance du PCI sur la liste de sauvegarde urgente ou la liste représentative du PCI en Fédération Wallonie Bruxelles, listes qui une fois approuvée au niveau fédéral, servent de base pour le classement à l'Unesco. Nous donnons aussi nos avis sur les bonnes pratiques de sauvegarde.

B.5. Décrivez la participation de votre organisation à l'identification, la définition (Article 11.b) et l'inventaire du PCI (Article 12, DO 80 et DO 153). Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus.

Ne pas dépasser 250 mots

En tant qu'experte de cette commission PCI, je participe activement à l'inventaire du PCI, puisqu'en conseil PCI de la FWB, nous acceptons, commentons, orientons ou refusons les dossiers de demande de reconnaissance. Nous participons avec les communautés en les orientant, en les aidant et en les guidant dans la rédaction de leurs dossiers. Par exemple, à l'automne 2020, nous avons examiné, entre autres, le dossier des Arts du cirque traditionnel, et avons pu échanger avec eux à ce sujet.

- B.6. Décrivez la participation de votre organisation à d'autres mesures de sauvegarde, y compris celles mentionnées dans l'Article 13 et la DO 153 qui visent à :
  - a. mettre en valeur la fonction du PCI;
  - b. encourager des études scientifiques, techniques et artistiques pour une sauvegarde efficace ;
  - c. faciliter, dans la mesure du possible, l'accès aux informations relatives au PCI, tout en respectant les pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine.

Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus, lorsqu'elle participe à de telles mesures.

Ne pas dépasser 250 mots

Nous mettons en valeur la fonction du PCI au quotidien dans nos missions muséales, mais également dans nos activités annexes, telles que des organisations ou des participations à des conférences sur le PCI. Pour ne citer qu'un exemple parmi d'autres ; dans le cadre du 15e anniversaire de la reconnaissance

du carnaval de Binche comme Patrimoine oral et immatériel de l'humanité par l'Unesco en novembre 2018, nous avons ouvert un nouveau centre d'interprétation consacré au carnaval de Binche, et dans la suite, organisé une série d'activités pour faire vivre le PCI, dont une après-midi intitulée 'Causeries binchoises », le 23 février 2019, en lien avec la sortie d'un livre par un historien binchois sur l'évolution de la tradition. Pendant cette après-midi, une dizaine de Binchois ont été invités à prendre la parole sur la scène de notre auditoire, pour témoigner du folklore binchois et de son évolution. Les échanges ont été enregistrés.

Nous encourageons des études pour une sauvegarde efficace, notamment des études spécifiques en ce qui concerne le carnaval de Binche, ses savoir-faire et son patrimoine immatériel, qu'il s'agisse de travaux d'étudiants, de chercheurs, ou d'autres professionnels de Musées ou de PCI, mais aussi concernant d'autres traditions liées au PCI. Concernant le carnaval de Binche, le musée a participé avec la Société d'Histoire et d'archéologie de Binche à l'édition d'un ouvrage collectif intitulé « Histoire de la Ville de Binche » en 2019. Cet ouvrage met l'accent sur le patrimoine binchois et a été présenté dans l'auditoire du musée le 17 mars 2019. Le 23 mars 2019, nous avons invité un Binchois, Anthony Malagoli à présenter son livre « Femmes de Gilles » dans l'auditoire du musée.

Nous facilitons l'accès aux informations relatives au PCI, notamment en ce qui concerne le carnaval de Binche, en mettant à disposition nos archives et notre centre de documentation, mais également concernant d'autres traditions masquées du monde à travers la mise à disposition de notre bibliothèque qui comprend plus de 8000 ouvrages spécialisés en ethnologie et PCI.

## C. Coopération bilatérale, sous-régionale, régionale, et internationale

Présentez les activités menées par votre organisation aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional, et international pour la mise en œuvre de la Convention, y compris les initiatives telles que l'échange d'informations et d'expériences, et toute autre initiative conjointe, comme défini dans l'Article 19 et la DO 156. Vous pouvez, par exemple, traiter des points suivants :

- a. le partage d'information et de documentation concernant le PCI partagé (DO 87) ;
- la participation à des activités relevant de la coopération régionale, y compris par exemple celles des centres de catégorie 2 crées sous les auspices de l'UNESCO (DO 88);
- c. le développement de réseaux d'ONG, de communautés, d'experts, de centres d'expertise et d'instituts de recherche aux niveaux sous-régional et régional pour élaborer des approches partagées et interdisciplinaires concernant le PCI partagé (DO 86).

Ne pas dépasser 250 mots

Concernant le partage d'information concernant le PCI, et la participation à des activités sous les auspices de l'Unesco, nous organisons ou participons à des événement, des colloques ou des conférences en lien avec le PCI et certaines ont eu lieu en collaboration avec la Commission belge francophone et germanophone pour l'Unesco. Pour ne citer que quelques exemples :

- -5-9/11 2015 : conférence de Clémence Mathieu lors d'un colloque international organisé par IMACO (International Mask Arts and culture organisation) à Shanghai, Chine.
- -le 26/11/2016 : le musée a organisé un festival international du film ethnographique sur les traditions masquées des 5 continents, avec projections de films et exposés des réalisateurs.
- -31/10 au 2/11/2017 : conférence de Clémence Mathieu lors d'un colloque international organisé par IMACO (International Mask Arts and culture organisation) à Vientiane, au Laos.
- -1/02/2018 : conférence de Clémence Mathieu et Giuseppe Di Stazio sur les carnavals européens et les carnavals de Binche et Dunkerque à la bibliothèque municipale de Dunkerque, France.

- -17-20 mai 2018 : conférence de Clémence Mathieu à Lisbonne, Portugal, dans le cadre du FIMI (festival des mascarades ibériques).
- -9-19/04/2019 : participation de Clémence Mathieu à un workshop international organisé par l'ICOM à Pékin, Chine sur « The Challenges of Museum Collections Today ».
- -9/06/2019 : conférence de Clémence Mathieu dans le cadre de la 9<sup>e</sup> Biennale de dentelle de Sebourg, France, sur les carnavals européens.
- -26/10/2019 : rencontre avec Brodoloni Pedro Incio Pinheiro, Améridien Ticuna, dans le cadre de l'inauguration de l'exposition "Ticuna. Peuple d'Amazonie ».
- -8-9/11/2019 : organisation conjointe par le musée et le pôle muséal montois d'un colloque international sous le haut patronage de la Commission belge francophone et germanophone pour l'Unesco, et avec le soutien financier de WBI et de l'ICOM : « Musées et patrimoine immatériel ; transmissions, savoir-faire et conservation muséale ». Le 8/11 à l'artothèque (Mons) et le 9/11 au Musée de Binche, avec visites des ateliers des artisans du carnaval à Mons et Binche.
- -26/11/2019 : organisation conjointe par le musée et la Commission belge francophone et germanophone pour l'Unesco, et avec le concours d'UNIA (centre pour l'égalité des chances) d'une après-midi conférence/débat autour de la question des limites à la liberté d'expression dans les contextes camavalesques ou de traditions folkloriques.

Le 18 novembre 2019, nous avons accueilli au musée une délégation d'élus dunkerquois, et un échange de bonnes pratiques a eu lieu dans le cadre de leur projet de créer un musée du carnaval à Dunkerque.

La participation au développement des réseaux d'ONG, de communautés, d'experts, se fait notamment à travers la Commission des patrimoines culturels de la Fédération Wallonie Bruxelles, à laquelle je contribue comme expert au niveau des musées et au niveau du PCI. Les réunions permettent bien évidemment des échanges d'expertise, et l'élaboration d'approches partagées sur le PCI. La participation du musée au réseau des musées d'ethnologie au niveau région wallonne, permet également des échanges de bonnes pratiques au niveau du PCI. Au niveau national, l'intégration du musée dans le réseau ethnocoll, continue également de permettre des réunions pour échanger les bonnes pratiques en ce domaine.

Une charte de collaboration (MOU) a été signée avec IMACO, en 2016, afin de permettre d'échanger des bonnes pratiques et expériences en matière de rituels masqués du monde et de pratiques muséales.

Une collaboration a été entamée avec le pôle des patrimoines Unesco de Mons en 2018. La création d'une maison Unesco à Mons en 2021 va permettre de mettre en place des synergies à travers des ateliers, d es conférences et autres sur le PCI.

## D. Participation au travail du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

D.1 Votre organisation a-t-elle participé à des réunions du Comité ou de l'Assemblée générale ? Le cas échéant, précisez les réunions auxquelles vous avez assisté et décrivez la nature exacte de votre contribution aux travaux du Comité.

Ne pas dépasser 250 mots

Le musée n'a pas participé en tant que tel au comité intergouvernemental. Pas reçu d'informations à ce sujet .

Cependant, le musée reste actif tant qu'il le peut dans les comités nationaux :

Une Assemblée générale de l'ICOM a eu lieu dans notre institution, le 26 mars 2018.

En tant que membre de la Commission belge francophone et germanophone pour l'Unesco, j'ai assisté à quelques réunions de comité et AG entre 2017 et 2020. Ma contribution étant celle de membre, je peux donner mon avis sur les dossiers et participer aux votes et aux décisions.

D.2 Votre organisation a-t-elle été membre de l'Organe d'évaluation (DO 26 à 31), ou membre de l'Organe consultatif (entre 2012 et 2014) ? Le cas échéant, précisez la période.

Ne pas dépasser 100 mots

Non. Pas reçu d'informations à ce sujet.

D.3 De quelle(s) manière(s) votre organisation a-t-elle fourni des services consultatifs au Comité (DO 96) ou de quelle(s) manière(s) pensez-vous qu'elle pourrait fournir de tels services à l'avenir ?

Ne pas dépasser 500 mots

Le musée ne demanderait pas mieux que d'être impliqué davantage. Mais il n'est pas convié pour l'instant. Les informations, je trouve, passent mal et nous ne sommes pas tenus au courant de ce que nous pourrions faire pour être plus impliqués, malgré nos demandes réitérées.

- E. Capacités de votre organisation à évaluer des candidatures, propositions et demandes (comme décrit dans la DO 27 et la DO 96) :
- E.1. Les candidatures, propositions et demandes ne sont disponibles pour évaluation qu'en français et en anglais. Les membres de votre organisation ont-ils une très bonne maîtrise de l'anglais ou du français ? Le cas échéant, veuillez indiquer de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre des membres/ou du personnel de l'organisation apte à le faire ?

Ne pas dépasser 250 mots

Oui, tous les membres de mon organisation ont une parfaite maîtrise du français et 3 membres de mon organisation, une parfaite maîtrise de l'anglais (moi-même, la conservatrice et la régisseuse).

E.2. Votre organisation a-t-elle déjà travaillé dans plusieurs domaines du PCI ? Décrivez vos expériences.

Ne pas dépasser 250 mots

Oui, voir expériences expliquées plus haut. Nous travaillons quotidiennement avec une multiplicité de domaines du PCI, car la nature de nos collections nous y amène. Nous organisons des campagnes de collectes de sons, de vidéos, d'interviews, de témoignages, de diverses traditions du PCI, au niveau local (carnaval de Binche), national (carnavals belges), européen (carnavals) et aussi extra-européens (en fonction des projets d'exposition : en 2016, une mission de terrain a été réalisée à Cayenne, en Guyane française, avec campagne de collecte de témoignages des acteurs du carnaval : cela a donné lieu à une exposition en 2017. La même chose a été réalisée pour le carnaval de Dunkerque en 2017). Ces témoignages sonores, filmés, rentrent ensuite dans nos collections documentaires.

E.3. Décrivez l'expérience de votre organisation dans l'évaluation et l'analyse de documents tels que les propositions ou les demandes.

Ne pas dépasser 250 mots

Voir expériences expliquées plus haut. Les propositions et demandes faites à la Fédération Wallonie Bruxelles sont analysées dans le cadre de mes fonctions d'experte du PCI à la Commission Patrimoine culturels de la FWB.

E.4. Votre organisation a-t-elle l'habitude d'élaborer des textes synthétiques en anglais ou en français ? Décrivez votre expérience et indiquez de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre des membres/ou du personnel de l'organisation apte à le faire.

Ne pas dépasser 250 mots

Oui, moi-même, la conservatrice et la régisseuse sont capables d'élaborer des textes synthétiques en anglais et en français. Etant détentrices de thèses de doctorat, et ayant l'habitude de rédiger des articles scientifiques et des papiers au niveau international, nous sommes toutes les 3 aptes à le faire.

E.5. Votre organisation a-t-elle l'habitude de travailler au niveau international ou a-t-elle la capacité d'appliquer une expérience locale à un contexte international ? Décrivez une telle expérience.

Ne pas dépasser 250 mots

Oui, nous le faisons quotidiennement. Nous collaborons internationalement pour des projets d'expositions, des expertises, des articles, des projets de collaboration, de recherche, des conférences, etc. Oui, nous appliquons régulièrement l'expérience locale liée au PCI du carnaval de Binche, au niveau international. Par la nature même de nos collections qui sont des masques, costumes et instruments de rituel du monde entier, nous sommes amenés en permanence à nous rapporter à un contexte international, à collaborer avec des chercheurs et professionnels du PCI du monde entier.

## F. Coopération avec l'UNESCO

Décrivez les activités menées par votre organisation en coopération avec l'UNESCO (en coopération directe avec l'UNESCO ainsi que les activités menées sous les auspices de l'UNESCO, ou celles pour lesquelles vous avez reçu l'autorisation d'utiliser l'emblème de l'UNESCO ou de la Convention de 2003, ou le soutien financier, comme par exemple des fonds issus du Programme de participation).

Ne pas dépasser 250 mots

Nous avons essayé à plusieurs reprises, sans succès, de contacter l'Unesco pour leur faire part de notre souhait de plus s'impliquer dans les activités menées sous leur auspice. Par exemple, pour le colloque organisé en novembre 2019 sous l'auspice de la Commission belge germanophone et francophone pour l'Unesco, nous avons tenté de contacter l'Unesco Paris pour avoir un soutien financier ou symbolique, sans succès. Pareil pour le 15° anniversaire de la reconnaissance du carnaval de Binche en 2018 et pour le 20° anniversaire de la reconnaissance du carnaval de Binche à l'Unesco en 2023 ; nos contacts ont été infructueux. Une meilleure communication générale avec les associations accréditées est vraiment à recommander. Nous ne nous sommes pas sentis suivis ni informés pendant ces 5 années d'accréditation. Ne fut-ce qu'organiser une rencontre annuelle avec les autres associations accréditées dans le pays, serait, à mon sens plus que nécessaire, et n'a jamais été organisée. Nous n'avons jamais rencontré personne de l'Unesco depuis notre accréditation, pour nous expliquer en quoi cela consiste, ce qu'on attend de nous, quels sont les personnes ressources. Tout cela est vraiment à déplorer.

## G. Adhésion au Forum des ONG du PCI

Indiquez ci-dessous si votre organisation souhaite (continuer à) faire partie du Forum des ONG du PCI. Veuillez noter que l'adhésion est subordonnée à la décision du Comité de maintenir l'accréditation de votre organisation.

Pour plus d'informations sur le Forum des ONG du PCI et ses activités, veuillez consulter la page suivante : https://ich.unesco.org/fr/forums-des-ong-00422.

© oui

## H. Signature

Le rapport doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer pour le comte de l'organisation.

Nom: Mathieu Clémence

Titre: Directrice

Date: 12 janvier 2021

Signature: